

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Convocation du 3 avril 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 16 avril 2024.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE, Stéphanie GRABARZ, Anne-Marie BAUDE, Bertrand GUILBERT, Chantal TERNISIEN, Nicole PRUVOT, Éric EECKOUT, Monique ROCHE, Thierry RUFFIN, Simon LEMAIRE, Michel SERGENT, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Anne DACHICOURT, Rémi BROQUET, Jean-Luc MARCOTTE (arrivé à 19h05), Philippe PRUD'HOMME et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME.

Excusés : Rémy SOKI, Nadine LECONTE et Clément MOREL qui ont respectivement donné procuration à Nathalie TELLIER, Eric EECKOUT et Philippe PRUD'HOMME.

Excusée sans pouvoir : Ludivine MOREAU.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Monsieur Rémi BROQUET ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le dernier procès-verbal de la séance en date du 19 mars 2024 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et le secrétaire élu et publié.

2024 – 3 - Point 1 de l'ordre du jour : FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux suivants pour 2024 : taxe foncière « bâti » : 49.34 %, taxe foncière « non bâti » : 55.94 % et taxe d'habitation : 21.42 %.

2024 – 3 - Point 2 de l'ordre du jour : BUDGET PRINCIPAL 2024 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération, ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 3 259 823,70 €

- section de fonctionnement = 5 926 629,48 €

A l'exception de l'article 6574 du chapitre 65 qui a été adopté à l'unanimité mais par 20 voix « pour », les présidents concernés n'ayant pris part ni au vote ni au débat à l'énoncé du vote de leur subvention, ayant quitté la séance pendant le débat :

** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :*

- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;

- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;
- * Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;
- * Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- * Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;
- * Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;
- * Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.

2024 – 3 - Point 3 de l'ordre du jour : VOTE DES REDEVANCES – EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;
A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal, décide de voter les redevances applicables à compter du 1^{er} juillet 2024, comme suit :
 ⇒ *Assainissement collectif à 0.878 € ht/m3 pour les habitations situées dans le périmètre du plan d'assainissement collectif ;*
 ⇒ *Eau à 1.006 € ht/m3.*

2024 – 3 - Point 4 de l'ordre du jour : BUDGETS ANNEXES 2024 – ASSAINISSEMENT, EAU, SPANC, LOTISSEMENT PRE ROUSSEL ET AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST :

Vu les avis favorables de la Commission des Finances ;
Vu les avis favorables du Bureau municipal ;

➤ **BUDGET « ASSAINISSEMENT » :**

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 1 347 177.23 €
 - section de fonctionnement = 314 890.94 €

➤ **BUDGET « EAU » :**

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 1 692 423,05 €
 - section de fonctionnement = 242 313,98 €

➤ **BUDGET « SPANC » :**

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0,00 €
 - section de fonctionnement = 8 552,26 €

➤ **BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DU PRE ROUSSEL » :**

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget :

- qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement = 731 782,00 €

- qui est en sur-équilibre en section de fonctionnement :

* en dépenses = 1 076 148,00 €

* en recettes = 1 173 057,00 €

➤ **BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST » :**

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0,00 €
- section de fonctionnement = 15 000,00 €

2024 – 3 - Point 5 de l'ordre du jour : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2024 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'exception des présidents concernés qui n'ont pris part ni au vote ni au débat et ont quitté la séance pendant le débat de cette question :

** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :*

- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;
- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;

** Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;*

** Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;*

** Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;*

** Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;*

** Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.*

- adopte et décide du versement des subventions 2024 aux associations (tableau joint), soit 20 voix « pour », « 0 » voix contre et 0 abstention ;

- indique que les conventions annuelles pour les associations percevant plus de 23 000 €, se poursuivront par tacite reconduction conformément à la délibération du 6 décembre 2010 tant que les crédits seront prévus et indiqués pour chaque association concernée dans les pièces annexes du budget de la commune.

2024 – 3 - Point 6 de l'ordre du jour : REVALORISATION DE L'INDEMNITE MENSUELLE DU CHEF DE MUSIQUE :

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- décide d'augmenter la rémunération du chef de musique et de la fixer à 1 080 € brut par mois ;
- d'appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2024 – 3 - Point 7 de l'ordre du jour : SOLLICITATION DU FONDS VERT - AXE RECYCLAGE FONCIER - AVEC ACT – POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL :

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité :

- adopte l'opération ;
- sollicite une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux du pôle technique et environnemental dans le cadre du Fonds vert – axe recyclage foncier ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

2024 – 3 - Point 8 de l'ordre du jour : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA – TRAVAUX DU QUOTIDIEN – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE D'UN BATIMENT COMMUNAL (MEDIATHEQUE) AVEC ACT :

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité :

- *adopte l'opération ;*
- *sollicite une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la médiathèque municipale dans le cadre du FARDA ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.*

2024 – 3 - Point 9 de l'ordre du jour : SOLLICITATION DU VOLET « SOUTIEN AU COMMERCE, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES » DE L'AMI « REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES ET CENTRES-BOURGS 2023-2027 » DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE POUR LE PROJET DE DYNAMISATION COMMERCIALE DE DESVRES :

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité :

- *adopte l'opération ;*
- *sollicite une subvention la plus élevée possible du volet « Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services » de l'AMI « Redynamisation des centres villes et centres-bourgs 2023-2027 » pour le projet de dynamisation commerciale de Desvres ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.*

2024 – 3 - Point 10 de l'ordre du jour : REGLEMENT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- *adopte le règlement d'occupation du domaine public ci-joint à la présente délibération ;*
- *précise que celui-ci sera applicable à compter du 1^{er} juin 2024 ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

2024 – 3 - Point 11 de l'ordre du jour : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :

- Etudes de caractérisation de zones humides et écologique sur l'aire d'alimentation du captage de Menneville :

► NaturAgora Développement : 16 225 € HT

- Travaux de réfection de la voirie communale, dite la rue Emile Gugelot (en partie) en deux zones :

1^{ère} zone : Le lieu-dit Le Thuret ;

2^{ème} zone : entre la rue des écoles et la place de Verdun :

- LEROY TP :
 - tranche ferme = 119 723,54 € HT ;
 - tranche optionnelle 1 = 283 831,93 € HT ;
 - PSE n° 1 = 17 475,00 € HT

Pour un montant global de 421 030,47 € HT.

La séance est levée à 20h24.